

Pare Soleil



DESCRIPTIF

Le pare-soleil recouvre la tente (toit + mur) afin de réaliser un ombrage, supprimant ainsi les phénomènes thermiques solaires (effet de serre, rayonnement).

Il est constitué de trois boudins gonflables diam. 280 mm, glissés dans des fourreaux servant d'entretoises, afin de réaliser une lame d'air entre le pare-soleil et la tente.

L'un est positionné longitudinalement sur le faîtage de la tente, les deux autres sont situés près des sablières.

Le pare-soleil est en grille PVC.

La fixation au sol est assurée par des sangles d'arrimage réparties sur les deux longs pans ainsi que par des points d'attache pour hauban au niveau des pignons.